Politique de marque projet Géorivière

version 1.0

Le projet Géorivière vise à développer un outil géomatique sous licence libre dédié aux gestionnaires de cours d'eau. Initialement développée par la société Makina Corpus pour le compte du Parc naturel régional du Haut-Jura, la solution logicielle fait l'objet d'une diffusion sous licence BSD 3-Clause afin de favoriser le partage de l'outil et de créer une dynamique commune et collaborative autour des acteurs l'utilisant.

À cette fin, différents signes identifient le projet ainsi que tout le travail mené dans ce cadre afin de concevoir et de diffuser le plus largement possible le logiciel auprès de la communauté concernée. Toutes ces appellations, ces logos et autres signes distinctifs constituent ainsi aujourd'hui un actif important matérialisé par le dépôt d'une marque, préservant ainsi le lien existant entre le projet et le logiciel développé en son sein. Par principe, ces marques ne peuvent être utilisées qu'en présence de produits ou services conçus conformément aux objectifs du projet.

Nous souhaitons ainsi que toute personne au contact de la marque « GéoRivière » sache qu'elle bénéficie d'un produit ou d'un service qui résulte des processus collaboratifs et industriels menés sous la direction et le contrôle du projet.

Afin de promouvoir largement la diffusion de notre technologie tout en garantissant la conformité des produits commercialisés, nous avons conçu cette politique en matière de marque. Celle-ci vise à expliciter les usages permis, tout en préservant l'esprit Open Source du logiciel afin d'assurer que l'ensemble des parties prenantes mobilisées autour du projet puissent continuer à investir dans celui-ci et jouir de son développement. La politique de marque permet également d'éviter un potentiel risque d'enclosure ou un déséquilibre au sein des parties prenantes du projet.

Ce document s'adresse à tous les acteurs de la communauté Géorivière, publics ou privés, qu'ils soient communicants, utilisateurs du logiciel ou autres, tous bénéficiant ainsi des garanties associées à l'usage de cette marque et contribuant, par leurs usages, à son rayonnement.

Table des matières

Article 1 : Définitions	2
Article 2: Mission des Mainteneurs du projet	2
Article 3 : Marques concernées et périmètre de la Politique	3
Article 4 : Usages autorisés et conditions d'utilisation	3
Article 5 : Exclusion de responsabilité	
Article 6 : Résiliation de la marque	
Article 7 : Droit applicable et arbitrage	
Article 8 : Modification de la Politique	

Article 1 : Définitions

Marques: signes distinctifs utilisés pour désigner le Logiciel ainsi que les Services Associés. Sont ainsi concernés la marque « GEORIVIERE » enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle en tant que marque verbale sous le n°4691040 (sous les produits et services n°9; 16; 35; 38; 39; 41; 42), toutes les variations utilisées (GEORIVIERE, GÉORIVIÈRE, géorivière, GEOrivière, GÉOrivière, geoRIVIERE, géoRIVIÈRE, GéoRivière...), les logos et autres signes similaires.

Politique : le présent document.

Logiciel : le logiciel Géorivière tel que développé par les Mainteneurs du projet est disponible sur https://github.com/georiviere.

Services Associés : services commercialisés en lien avec le Logiciel. Les Services Associés concernent notamment le développement, le déploiement, l'hébergement, l'assistance, la maintenance, l'intégration, la formation, l'accompagnement ou encore la mise en œuvre du Logiciel.

Site Internet : désigne le site de la communauté Géorivière https://georiviere.fr .

Mainteneurs du projet : désigne les acteurs directement impliqués dans le développement du Logiciel réunis sous la direction du Parc naturel régional du Haut-Jura. Les acteurs historiques sont le Parc naturel régional du Haut-Jura ainsi que la société Makina Corpus, une liste complète est tenue à jour sur le Site Internet ainsi que les modalités nécessaires pour y faire figurer d'autres organisations.

Utilisateurs: personne physique ou morale utilisant la Marque.

Article 2 : Mission des Mainteneurs du projet

Les Mainteneurs du projet assurent le bon fonctionnement du Logiciel et des Services Associés tout en protégeant la communauté constituée autour du projet quant aux éventuels risques liés à un mésusage de la Marque (distribution d'une version non officielle du Logiciel, commercialisation de produits incompatibles, etc.). Les Mainteneurs du projet soutiennent également les usages bénéfiques de la Marque qui participent au développement d'une communauté collaborative et ouverte autour du Logiciel.

Article 3 : Marques concernées et périmètre de la Politique

Les Mainteneurs du projet autorisent, sous conditions, certains usages de la Marque qui participent ainsi directement à la dissémination du Logiciel. L'objectif de cette Politique est de clarifier l'usage de la Marque par les Utilisateurs, afin de s'assurer que la Marque soit un indicateur de qualité, de conformité, de référence et de sécurité. À ce titre, la Politique vise à prévenir tout usage qui pourrait porter à confusion ou porter atteinte à l'image de la Marque ou des Mainteneurs du projet. De la sorte, la Politique contribue à valoriser la Marque et à encourager le développement d'activités commerciales autour du Logiciel ainsi que des Services Associés.

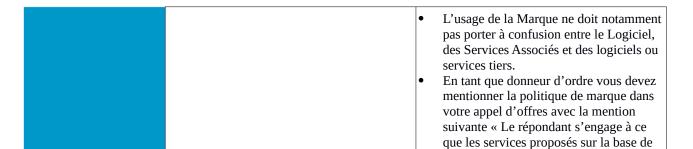
Sauf accord express des Mainteneurs du projet, tout usage de la Marque qui n'est pas expressément prévu par la Politique ou qui est non-conforme à celle-ci n'est pas autorisé.

La présente Politique ne s'étend pas aux autres marques détenues par les Mainteneurs du projet.

Article 4 : Usages autorisés et conditions d'utilisation

La Marque doit être utilisée conformément aux conditions d'utilisation strictes qui suivent.

Types d'utilisation	Droits d'usage concédés	Conditions d'utilisation
Mention du projet par un Mainteneur du projet [pour un 2 ^e temps]	 Vous pouvez utiliser la Marque lorsque vous communiquez sur le Logiciel ou sur le rôle de votre organisation dans le projet. 	 Figurer parmi les Mainteneurs du projet. Aucune confusion ne doit être faite entre le projet GéoRivière et l'utilisateur. Vous pouvez utiliser une formulation telle que « [nom de l'Organisation] Membre du Projet GéoRivière » Toute communication sur le Logiciel doit respecter la Charte graphique GéoRivière décrite sur notre Site Internet.
Utilisation en référence au Logiciel non modifié.	Vous pouvez utiliser la Marque pour désigner le Logiciel non modifié (dans un cadre commercial ou non commercial).	 En cas de communication sur le Logiciel, vous devez autant que possible vous référer à la dernière version majeure en date du Logiciel telle qu'identifiée sur https://github.com/georiviere Lorsque vous mentionnez le Logiciel, vous devez préciser son caractère communautaire en ajoutant la mention suivante : « GéoRivière, logiciel communautaire disponible sous licence Open Source sur https://github.com/georiviere » ou « GéoRivière, logiciel communautaire disponible sous licence Open Source sur https://github.com/georiviere » ou
Utilisation par les Mainteneurs du projet en référence à des Services Associés.	 Vous pouvez utiliser la Marque en référence à des Services Associés 	 Vous devez figurer parmi les Mainteneurs du projet; vous pouvez ajouter la mention suivante à vos services: « Services proposés par un mainteneur du projet GéoRivière »



Les autorisations prévues par la Politique sont accordées pour le monde entier et tant que les conditions d'utilisation sont bien réunies. En cas de doute, une FAQ dédiée est disponible à cette adresse : https://georiviere.fr/faq.

GéoRivière le soient conformément à la « politique de marque GéoRivière » disponible sur https://georiviere.fr. »

Article 5 : Exclusion de responsabilité

Les Mainteneurs du projet ne pourront engager leur responsabilité du fait d'un dommage de toute nature, résultant directement ou indirectement de l'usage de la Marque, quand bien même ils auraient eu connaissance d'un risque lié à l'usage de la Marque.

Article 6 : Résiliation de la marque

L'Utilisateur ne peut utiliser la Marque en dehors de ce qui est expressément prévu par la Politique. Toute autre tentative d'utiliser la Marque mettra automatiquement un terme à ses droits au titre de la Politique et pour le monde entier.

Cependant, les droits consentis par la Politique sont réinstaurés si l'Utilisateur remédie à cette violation dans les trente (30) jours qui suivent la réception d'une première notification par les Mainteneurs du projet rappelant les manquements ainsi que l'obligation pour l'Utilisateur de se mettre en conformité à la Politique.

Article 7: Droit applicable et arbitrage

La Politique est régie par le droit Français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la Politique seront soumis à médiation conformément au règlement de médiation de l'Association Française d'Arbitrage. À défaut d'être parvenus à un accord dans les six (6) mois de la nomination du médiateur, les Mainteneurs du projet et l'Utilisateur de la Marque auront recours à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de l'Association Française d'Arbitrage.

Article 8 : Modification de la Politique

La Politique pourra être mise à jour par les Mainteneurs du projet. Les nouvelles versions seront publiées sur le Site Internet : https://georiviere.fr .